

# Madame Brunel, j'approuve votre approche courageuse de la prostitution

Madame la Député,

Dans votre dernier ouvrage « Pour en finir avec les violences faites aux femmes », vous abordez de plein fouet, en décrivant les différents aspects, les domaines sociétaux dans lesquels les femmes sont victimes de maltraitances et vous dénoncez l'impuissance des pouvoirs publics à y faire face de manière efficace. Dans le chapitre consacré aux « violences du XXI<sup>e</sup> siècle », vous expliquez pourquoi la pratique prostitutionnelle est un univers complexe et de plus en plus difficile à cerner, étant donné le développement de multitudes de circuits parallèles qui vont des salons de massage aux téléphones roses en passant par la toile internet autrement plus prolifère en la matière.

Vous décrivez justement l'explosion de cette « cyber prostitution » incontrôlable qui favorise le développement du proxénétisme, et multiplie les risques de maltraitances envers les femmes, comme étant une dérive de l'application de la loi de sécurité intérieure adoptée en 2003. Vous reconnaissez, avec une grande lucidité, que cette loi, qui visait à combattre la prostitution en instaurant à l'encontre des prostituées le délit de « racolage passif », est un véritable fiasco. La chasse aux « racoleuses » n'a servi qu'à déplacer le problème. Les prostituées des boulevards se sont repliées en périphérie des villes et d'autres filières d'exploitation prostitutionnelle se sont développées, rendant de moins en moins visibles les réseaux organisés de traite des femmes. En considérant les prostituées comme des coupables, la justice s'est trompée de cible. Il serait également tout aussi vain et ridicule de vouloir éradiquer la prostitution en sanctionnant les clients.



Ce serait bien que les féministes anti-prostitution agrandissent un tant soit peu le petit bout de leur lorgnette, qu'elles arrivent à se défaire du carcan de leur vision étriquée du monde prostitutionnel forcément machiste, pour admettre que le métier de péripatéticienne, ou de péripatéticien, peut exister en dehors des circuits mafieux, et sans les violences inhérentes au proxénétisme. Cela n'est évidemment possible que dans une société qui en légifère la pratique tout en mettant en œuvre les moyens les plus radicaux pour éradiquer les réseaux d'esclavage sexuel. S'il faut un peu d'utopie pour changer le monde, j'opte pour cette version qui me semble plus réaliste que le rêve abolitionniste des féministes dignes de ce nom. J'ajouterais qu'il serait tout à fait simpliste d'affirmer que le marché du sexe, dans son ensemble, porte préjudice à la société toute entière. Ce qui porte préjudice à la société, c'est, comme vous le soulignez, madame Brunel, dans votre livre, « le déchaînement de violence contre les femmes qui peut se produire dans le cadre de certaines pratiques », et lorsque les barrières du tolérable sont franchies dans la divulgation non contrôlée d'images pornographiques sur le web.

Je rejoins vos propos, madame la Député, lorsque vous déclarez que « la prostitution existe et existera toujours, et que ce n'est pas la peine de le nier ou de dire qu'on va la supprimer ». Vous avez le mérite, madame, d'avoir posé clairement le problème, reste peut être à prendre en compte les demandes des travailleuses et travailleurs du sexe (2). On ne peut pas interdire la prostitution mais on peut et on doit éradiquer le

proxénétisme et la traite des êtres humains. Vous avez osé faire une proposition courageuse qui prend en compte une réalité que personne ne peut contester même si elle dérange. Vous avez les arguments solides pour répondre à vos détracteurs et certains ne vous ménagent pas quand ils invoquent, comme le fait le président du Mouvement du Nid, Bernard Lemette, les bilans peu glorieux de nos voisins européens qui ont légiféré pour contrôler la prostitution sans parvenir réellement à mettre un terme aux réseaux parallèles. Mais, votre proposition de création de « maisons ouvertes » telles que vous les concevez, n'a rien à voir avec ce qui se fait en Allemagne où la loi est différemment appliquée suivant les régions, ou au Pays Bas qui a légalisé la prostitution en 1988 sur les bases d'un système où les établissements dirigés par des employeurs proxénètes sont strictement contrôlés par l'Etat.

Les prohibitionnistes qui sont partisans d'une interdiction totale de la prostitution donneront, inévitablement, la Suède comme exemple à suivre. Mais voilà, ce pays qui a adopté, depuis une dizaine d'années, les lois les plus répressives en matière de lutte contre les pratiques prostitutionnelles, n'a jamais empêché la prostitution cachée, les rencontres à domicile et l'apparition d'un marché du sexe incontrôlable via internet et les téléphones portables.

Je reviens à votre ouvrage où vous écrivez ces mots : « nous ne sommes plus à l'heure du puritanisme et de l'abolition des pratiques que l'on jugeait autrefois « déviantes ». Loin de vouloir les abolir, je souhaite seulement qu'elles soient encadrées, afin qu'elles cessent d'être le creuset d'un déchainement de violences plus ignobles les unes que les autres. » Espérons, madame Brunel, que vous soyez entendue et encore bravo pour votre lucidité et votre courage.

**Brigitte Bré Bayle**

(1)

<http://www.films-graindesable.com/les-travailleuses-du-sexe/index.php>

(2)

<http://site.strass-syndicat.org/2010/03/groupe-de-travail-sur-la-prostitution-pas-sans-nous/>